

Enquête TRELO 2023

Guide à destination des bailleurs sociaux

La première partie du questionnaire TRELO 2023 concerne le parc de votre organisme dans son ensemble. Elle est composée de questions sur les thèmes suivants :

- La composition du parc de votre organisme ;
- La stratégie de rénovation énergétique de votre organisme ;
- Le dénombrement des travaux de rénovation énergétique dans le parc de votre organisme et les montants d'investissements ;
- Les systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans le parc de votre organisme ainsi que les changements récents et ceux à venir.

Pour chaque thème vous aurez besoin de disposer des informations listées ci-après. Les informations demandées peuvent aussi bien être disponibles dans des documents de programmations stratégiques que dans vos systèmes d'informations. Plusieurs directions / services peuvent ainsi être sollicités, des exemples de référents sont ainsi présentés pour chaque thème.

La composition du parc de votre organisme :

- Le dénombrement des immeubles, maisons individuelles et logements en copropriétés.

Exemples de référents pouvant être sollicités :

- *Directeur Gestion locative / Gérance*
- *Directeur Patrimoine*
- *Contrôleur de gestion donnée patrimoine*

La stratégie de rénovation énergétique de votre organisme :

- Les différents documents de programmation stratégique intégrant la rénovation énergétique,
- Les critères de priorisation des rénovations énergétiques et des changements de systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire,
- La stratégie spécifique aux logements concernés par l'interdiction de remise en location à venir,
- Les méthodes de suivi des modes de chauffages, des systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire, et l'utilisation de ce suivi.

Exemples de référents pouvant être sollicités :

- *Directeur Technique et réhabilitation / Directeur Patrimoine*

Le dénombrement des travaux de rénovation énergétique dans le parc de votre organisme et les montants d'investissements :

- Le dénombrement des travaux de rénovation énergétique avec distinction des immeubles et maisons individuelles,
- Le montant total d'investissement dans la rénovation énergétique (y compris via les interventions de gros entretien), le montant le plus bas ainsi que le montant le plus haut par logement.

Exemples de référents pouvant être sollicités :

- *Directeur Technique et réhabilitation / Directeur Patrimoine*
- *Directeur Financier et comptable*

Les systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans le parc de votre organisme, ainsi que les changements récents (entre septembre 2020 et août 2023) et ceux à venir (horizon 2025) :

- La répartition des logements du parc de votre organisme par système de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire,
- La répartition des logements ayant connu un changement de système de production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire, par système de production avant et après travaux :
 - *Exemple : nombre de logements avec un chauffage au fioul en septembre 2020 qui sont chauffés un chauffage électrique individuel (hors pompe à chaleur) en août 2023,*
- Le volume de logements prévisionnel qui connaîtront un changement de système de production de chauffage et/ou d'eau chaude sanitaire à horizon 2025, par système de production avant et après travaux :
 - *Exemple : nombre de logements actuellement chauffés au gaz pour lesquels votre organisme prévoit d'installer une pompe à chaleur à l'horizon 2025,*
- La part du parc disposant d'un contrat de biogaz parmi les immeubles ayant un contrat de fourniture de gaz,
- La part des contrats d'électricité issue en partie d'énergies renouvelables
- Les freins aux changements de systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire vers des types de chauffage performants et bas carbone,
- Le montant total d'investissements dans les changements de systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire (y compris via les interventions de gros entretien).

Exemples de référents pouvant être sollicités :

- *Directeur Technique et réhabilitation / Directeur Patrimoine*
- *Cadre Technique Chauffage ou Responsable pôle énergie/fluide*